

**Arrêté n°2024-AG-025 relatif à la modification de la composition du bureau de vote dans le cadre des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte**

**Scrutin du 8 novembre au 9 novembre 2024**

*Vu le Code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;*

*Vu le Décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;*

*Vu l'arrêté n° 2024-AG-015 du 9 octobre 2024 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Mayotte ;*

*Vu l'arrêté n° 2024-AG-016 du 9 octobre 2024 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la recherche (CR) de l'Université de Mayotte ;*

*Vu l'arrêté n° 2024-AG-017 modifié, du 9 octobre 2024 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université de Mayotte ;*

*Vu l'arrêté n°2024-AG-020 du 4 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte ;*

*Vu l'arrêté n°2024-AG-021 du 4 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;*

*Vu l'arrêté n°2024-AG-022 du 4 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;*

*Vu l'arrêté n°2024-AG-023 relatif à la composition des bureaux de vote dans le cadre de l'organisation des élections électroniques des représentants de l'établissement au Conseil d'Administration (CA), à la*

Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et à la Commission de la recherche (CR) de l'Université de Mayotte

Vu l'arrêté n°2024-AG-024 relatif à la composition du bureau de vote dans le cadre des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Considérant que l'ensemble des délégués de listes peuvent être membres du bureau de vote ;

## Le Président de l'Université de Mayotte

### ARRÊTE

#### **Article 1er : Composition modifiée du bureau de vote**

Dans le cadre des opérations électorales visant à désigner les représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte, qui auront lieu par vote électronique du vendredi 8 novembre 2024 à 9h00 (heure de Mayotte) au samedi 9 novembre 2024 à 9h00 (heure de Mayotte), la composition du bureau de vote est modifiée comme suit :

Rôle	NOM Prénom
Présidente	NEDJAR Leila
Secrétaire	ABDILLAH I Judickaël
Assesseurs	ATTOUMANI Noursa SAID Djasmine MOUMIMI Faïcal SUCRE Elliott M'SAIDIE Thomas DUBOIS Marc WALTER Raymond ROSE Jean-Louis GOASDUFF Carole SOUFFOU Aktoibi AFONSO RAMOS Cynthia BILLEROT Alexandre SELEMANI Mahadali HAMADI Zaïnaba DEVAULT Damien MORI Miki TRABELSI Chiraz

LE DUFF Matthieu GIRARD Bruno CORSE Emmanuel AUGER Marin MERCKY Yann MOUSSA Bacar SAID Ayad MATHIEU Patrick AHAMADI SAINDOU Nadjim ELISABETH-MESNAGER Yoann Daniel AHMED Nadijb
---

L'article 2 de l'arrêté n°2024-AG-023 est modifié en conséquence de ce qui précède.

### **Article 2 : Exécution et publicité du présent arrêté**

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université de Mayotte, à la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles, située dans le Patio – Aile droite.

Le présent arrêté sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 7 novembre 2024

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-kassim CHEIK AHAMED